



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00171

Numéro SIREN : 315 549 352

Nom ou dénomination : ADREXO

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2017 sous le numéro de dépôt 6952

ADREXO
SAS au capital de 63 496 240 euros
1330 avenue Guilibert de la Lauzière,
Europarc de Pichaury, Bâtiment D5,
Zone Industrielle les Milles,
BP 30460, 13592 Aix-en-Provence cedex 3
RCS Aix-en-Provence 315 549 352

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 10 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 10 juillet, à 9 heures,
au siège social de la société,

le président de la société Adrexo, à savoir Monsieur Hervé Estampes, a tenu la présente réunion,

Monsieur Yannick Goasmat, Directeur Colis et Adressé, invité par le président est présent.

Le président a pris les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un gestionnaire des transports,
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION : NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE DES TRANSPORTS

Monsieur Vincent Ouvrard, directeur des transports d'Adrexo, a quitté ses fonctions le 31 mai 2016. Depuis son départ, la société Adrexo s'est restructurée et a dû trouver et former un nouveau gestionnaire de transport. La DREAL a été tenue régulièrement informée de cette situation.

Le président a décidé de nommer de manière rétroactive, à compter du 1^{er} mai 2017 et pour une durée indéterminée, Monsieur Yannick Goasmat né le 12 mai 1965 à Rouen (76), de nationalité française, demeurant 24 rue de l'Eglise 27520 Berville-en-Roumois, gestionnaire des transports de la société Adrexo, sis ZI des Milles, Europarc de Pichaury, Bât D5, 1330 avenue Guilibert de la Lauzière, BP 30460. 13592 Aix-en-Provence Cedex 3, en remplacement de Monsieur Vincent Ouvrard.

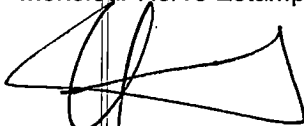
Monsieur Yannick Goasmat déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

DEUXIEME DECISION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le président donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour accomplir toutes formalités de droit relatives à la décision ci-dessus adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée
De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le président.

Le président
Monsieur Hervé Estampes



Monsieur Yannick Goasmat

« Bon pour acceptation des fonctions de gestionnaire des transports »

Bon pour acceptation des fonctions de gestionnaire des transports
[Signature]